

DELIBERATION N°2022/008

Relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022 de la Ville de Dumbéa

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes applicable en Nouvelle-Calédonie, et en particulier son article L 212.1,

VU le rapport du 10 janvier 2022,

Considérant la séance du conseil municipal du 19 janvier 2022, présidée par le Maire et au cours de laquelle s'est tenu le débat d'orientations budgétaires,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er}/

Lui donne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022, dans les conditions prévues par l'article L 212.1 du code des communes.

ARTICLE 2 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3/

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

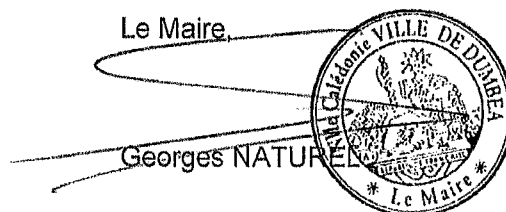
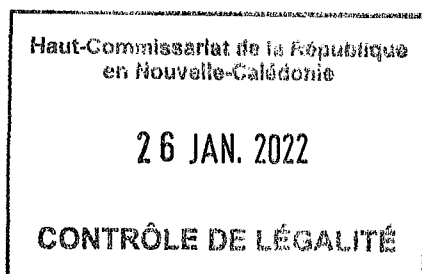
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 19 JANVIER 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 19 JANVIER 2022

Le Maire,

Georges NATUPEL



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
DAF	-	1
AFFICHAGE	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	1
CAB	-	1
TPS	-	1

RAPPORT DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022



10 JANVIER 2022

AVANT-PROPOS

L'article L.212-1 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie prévoit qu'un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, au cours des deux mois précédant le vote de celui-ci.

Il convient de préciser que pour l'exercice 2022, la ville de Dumbéa a décidé de nouveau de voter son budget selon la procédure du budget unique, soit avant le 31 mars 2022, en y intégrant le résultat provisoire de l'exercice 2021.

Le code des communes précise en outre que la convocation est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, ainsi que les masses des recettes et des dépenses d'investissement. Au cours de cette séance se tient un débat de politique générale communale qui donne lieu à une délibération prenant acte de la tenue de ce débat. Ce débat d'orientations budgétaires concourt à favoriser une meilleure gestion des fonds publics et une amélioration de la performance des politiques publiques.

C'est dans ce cadre que le présent rapport expose succinctement le contexte international et calédonien, avant de présenter la situation financière de la Ville de Dumbéa et les orientations générales de la politique communale qu'il est proposé de mener en 2022, compte tenu des perspectives financières.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
PARTIE 1 : LE CONTEXTE ECONOMIQUE	4
1-1 Une reprise mondiale hétérogène	4
1-2 Un retour à l'avant crise sanitaire en France	4
1-3 Une économie calédonienne handicapée par les incertitudes persistantes	5
1-4 Des finances publiques toujours à l'agonie	6
PARTIE 2 : L'EVOLUTION DU BUDGET DE LA VILLE DE DUMBEA	7
2-1 Une perte d'autonomie financière qui ne cesse de s'accroître	7
2-2 Un maintien du gel de la dotation FIP qui devient de plus en plus incertain.....	7
2-3 Une maîtrise des dépenses de plus en plus difficile à garantir	8
2-4 Une masse salariale très contrainte	9
2-5 Une épargne encore préservée	10
2-6 Un endettement qui progresse sensiblement	11
2-7 Un investissement soutenu	12
PARTIE 3 : L'EVALUATION PROSPECTIVE 2022-2024	14
3-1 L'incertitude des recettes, quelles que soient les sections	154
3-2 L'évolution des dépenses	15
3-3 l'évolution du taux d'épargne.....	16
3-4 De la difficulté à contenir la dette	167
3-5 L'évolution des budgets annexes	167
3-6 L'évolution de la masse salariale.....	19
PARTIE 4 : LES ORIENTATIONS POUR 2022	21
4-1 Un programme d'investissement précis et ambitieux	21
4-2 Dumbéa, une ville innovante tournée vers le soleil	22
4-3 Dumbéa, une ville verte et bleue	22
4-4 Dumbéa, une ville soucieuse de la tranquillité et la sécurité de ses administrés.	23
4-5 Dumbéa, une ville au plus près de sa jeunesse	24
CONCLUSION	25

PARTIE 1 : LE CONTEXTE ECONOMIQUE

1-1 Une reprise mondiale hétérogène

La reprise économique mondiale se poursuit, malgré une résurgence de la pandémie en cette fin d'année 2021. Les perspectives des pays continuent de diverger en raison d'une fracture vaccinale et de disparités dans l'aide apportée par les pouvoirs publics. Après la dangerosité constatée du virus Delta, la propagation rapide du variant Omicron, accroît l'incertitude quant au temps nécessaire pour surmonter la pandémie.

Les pouvoirs publics sont contraints de faire des choix devenus plus difficiles alors qu'ils disposent d'une marge de manœuvre restreinte. Après un pic de croissance de l'économie mondiale estimé à près de 5,9 % pour 2021, un ralentissement des dépenses est attendu pour 2022 ramenant la croissance économique mondiale estimée à 4,9 % pour 2022.

Ainsi, les États-Unis et les grands pays émergents (Chine, Inde Brésil et Russie) ont retrouvé, en moyenne annuelle leur niveau pré-crise dès 2021, tandis que les autres grandes économies avancées (Allemagne, Italie, Espagne et Royaume-Uni) la retrouveront seulement en 2022.

Pénalisée par les mesures sanitaires mises en place en 2021, l'activité de la zone euro ne dépasserait son niveau pré-crise qu'en 2022 (+2,3 % par rapport au niveau moyen de 2019).

1-2 Un retour à l'avant crise sanitaire en France

L'impact économique de la crise épidémique et des restrictions sanitaires s'est atténué plus rapidement en France, la croissance étant attendue à 6% en 2021 et à 4% en 2022.

L'action du Gouvernement français a eu pour objectif de préserver l'outil de production et l'emploi, en déployant une série de mesures d'urgence (activité partielle, fonds de solidarité, prêts garantis par l'État, exonérations de cotisations), avec notamment la mise en place d'un



plan de relance à hauteur de 100 milliards d'euros sur deux ans, qui comprend des dispositions pour favoriser la transition écologique, la compétitivité et l'innovation, mais aussi pour soutenir la création d'emplois, afin de retrouver un niveau d'activité semblable à la période d'avant crise d'ici à 2022.

Le projet de loi de finances 2022 prévoit par ailleurs des concours financiers de l'État en faveur des collectivités territoriales à hauteur de 52,7 milliards d'euros (soit + 1,2 %) en 2022.

De plus, la garantie de l'État devrait être renouvelée à l'Agence Française de Développement (AFD) au titre du prêt que celle-ci consent à la Nouvelle-Calédonie, dans la limite de 210 millions d'euros. Celui-ci répond à la dégradation des finances publiques calédoniennes, résultant de la crise sanitaire due aux pertes de recettes fiscales et au surcroît de dépenses de fonctionnement, au titre des régimes sociaux de la collectivité.

1-3 Une économie calédonienne handicapées par les incertitudes persistantes

1-3-1 L'incertitude sanitaire

En 2021, le virus de la COVID-19, qui s'est installé en Nouvelle-Calédonie, continue de frapper l'économie et de bouleverser les habitudes. L'objectif poursuivi de rester « Covid free » s'est traduit par le maintien de la fermeture des frontières depuis le 19 mars 2020 et la mise en place d'un protocole sanitaire strict pour les arrivées autorisées sur motifs impérieux jusqu'en novembre 2021.

La crise sanitaire de la COVID-19 et les mesures de soutien mises en œuvre (chômage partiel, report de cotisations, report d'échéances, fond de solidarité des entreprises, prêt garanti par l'Etat) ont des répercussions sur la situation financière des ménages et des entreprises à travers l'évolution de leurs dépôts et de leur endettement.

Ainsi, les deux nouveaux confinements de la population induisent des pertes pour la Nouvelle-Calédonie estimées à 30 milliards F.CFP sur l'année 2021.

La cinquième nouvelle vague de la pandémie en Europe avec le nouveau variant Omicron, la réouverture des frontières et l'assouplissement des règles sanitaires fin 2021 font craindre une nouvelle vague en début d'année 2022 sur le Territoire.

1-3-2 L'incertitude institutionnelle

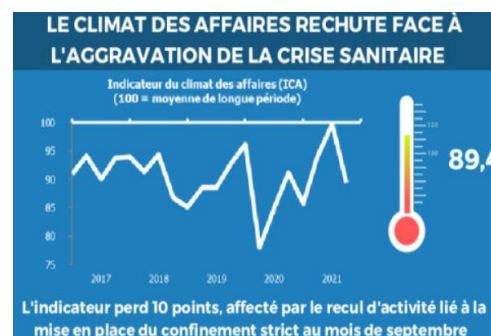
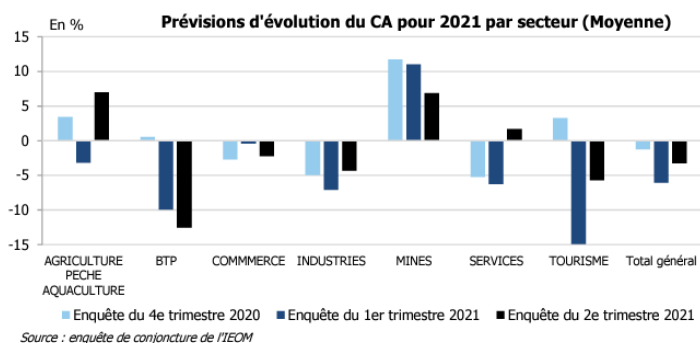
La période post référendaire 2021 appelle à de nouvelles discussions sur l'avenir institutionnel du Territoire et de son futur mode de gouvernance. La période de transition de 18 mois qui a été annoncée par le Président de la République, limite les perspectives à court et moyen termes pour les investisseurs, ralentissant l'élan économique et le retour de la confiance.

1-3-3 L'incertitude nickel

Après les soubresauts de l'usine du Sud en fin d'année 2021 et un rebond en 2022 dans le cadre de sa nouvelle stratégie industrielle, c'est au tour de l'usine du Nord d'être sous la menace du départ de son principal actionnaire. Quant à l'usine de Doniambo, elle reste encore en difficulté. Le principal secteur industriel du territoire a du mal à reprendre son souffle et l'avenir reste préoccupant pour le premier pourvoyeur d'emplois directs et indirects.

1-3-4 Une économie résiliente

Malgré tout, l'économie calédonienne fait preuve de résilience, le climat des affaires se redresse mais reste en deçà de la moyenne de longue période. Les perspectives sont peu favorables, malgré un rebond notamment avec le redémarrage de l'usine du Sud. En effet, l'incertitude institutionnelle, la hausse des prix des matières premières et du fret sont autant de facteurs qui affectent la confiance des acteurs économiques.



1-4 Des finances publiques locales toujours à l'agonie

La Nouvelle-Calédonie a fait face en fin d'année 2021 à une dégradation importante de ses finances publiques, notamment sociales. La Nouvelle-Calédonie reste en effet confrontée au triple défi que sont les importants déséquilibres des comptes sociaux et publics de la collectivité, les tensions dans l'industrie du nickel, et le redémarrage difficile de l'économie locale.

A une croissance atone, installée sur un régime économique au ralenti, s'ajoute la fin d'un cycle politique ; l'échéance de l'Accord de Nouméa. Les résultats du troisième référendum ont plongé le monde économique local dans un état de profonde inquiétude. L'attentisme lié à l'incertitude institutionnelle mine l'économie.

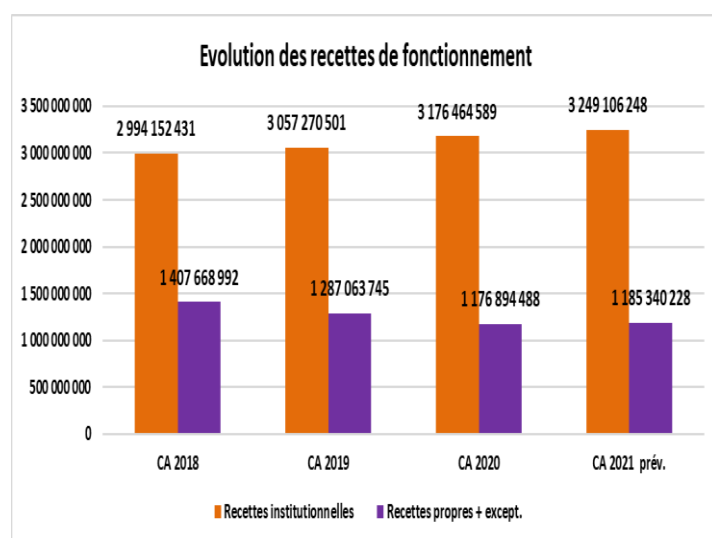
Dans sa déclaration de politique générale le 25 novembre 2021, le Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie confirme que l'année 2022 sera difficile, précisant qu'il faudra encaisser le contrecoup de la crise et prendre les mesures nécessaires pour rebondir en 2022 avec entre autres une révision des régimes de protection sociale et une réforme de fond de la fiscalité.

PARTIE 2 : L'EVOLUTION DU BUDGET DE LA VILLE DE DUMBEA

2-1 Une perte d'autonomie financière qui ne cesse de s'accroître

Les communes calédoniennes, à l'inverse de leurs homologues métropolitaines, ne disposent pas de capacités fiscales et ont peu de ressources propres. Le principal pilier des recettes communales reste donc les dotations et participations des autres collectivités publiques qui représentent 75% des recettes réelles de fonctionnement de la Ville.

Compte tenu de la morosité du contexte calédonien, depuis 2018, les recettes de la Ville ont peu évolué, voir stagné (+0,7%).



Entre 2019 et 2021, la Ville a ainsi perdu 5 points d'autonomie financière.

Entre 2020 et 2021, les recettes institutionnelles, sont en légère hausse (+2%), grâce principalement à l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), assise sur les derniers chiffres du recensement de la population, ceci bien que les centimes additionnels, liés à l'activité économique, voient leur rendement diminuer (-5%).

Sur cette même période, les recettes propres de la ville de Dumbéa, continuent de stagner, en raison de la modification de

la réglementation en matière de TCA, et ceci malgré une augmentation de 10% des tarifs votée pour 2021.

2-2 Un maintien du gel de la dotation FIP qui devient de plus en plus incertain

Par ailleurs, à la suite d'un recours de plusieurs communes et en application du jugement du Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie du 17 septembre 2020, un titre de recette a été émis par la Nouvelle-Calédonie à l'encontre de la commune en avril 2021, en vue du remboursement de 224 millions FCFP à cette dernière, au titre de trop perçus du FIP pour les années 2018 et 2019. C'est également le cas pour plusieurs autres communes du Territoire. La ville devra donc intégrer ce remboursement dans les budgets à venir, et ce dès 2022.

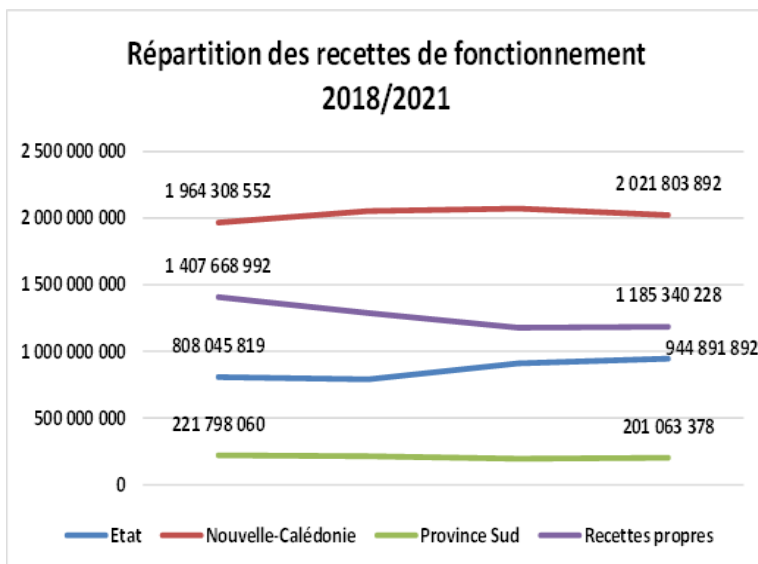
En raison de la crise sanitaire subie depuis 2020, la baisse conséquente des recettes fiscales qu'elle a engendrée et les coûts induits pour les organismes sociaux, le contexte actuel ne laisse pas présager que cet effort de gel des dotations communales (FIP fonctionnement) pourra perdurer.

Ainsi, le double effet cliquet, qui protège les communes dans le maintien de leurs dotations annuelles, pourrait être remis en cause dès 2022 et impacter très sérieusement les recettes de fonctionnement des futurs budgets 2023 et 2024.

En l'absence de lisibilité sur les hypothèses concernant le FIP fonctionnement, il est proposé de le considérer comme gelé au niveau des années antérieures pour l'élaboration du budget 2022.

2-3 Une maîtrise des dépenses de plus en plus difficile à garantir

En 2020, avec la mise en place de mesures drastiques, la Ville a pu maîtriser ses dépenses propres, notamment ses charges à caractère général, ainsi que sa masse salariale, et supporter les effets de la crise économique due à l'épidémie de la COVID-19.

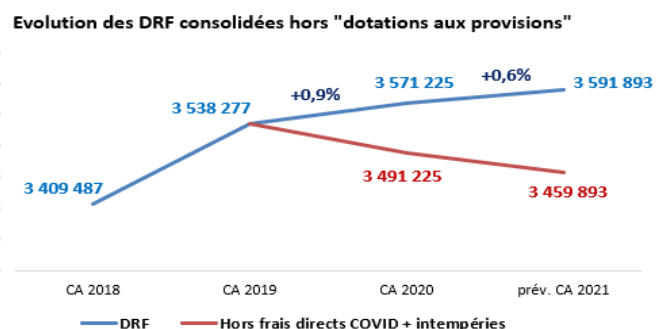


En 2021, la Ville a poursuivi sa politique de rigueur. Ainsi, les directions ont dû optimiser leur organisation pour répondre au mieux aux attentes des administrés. L'accent a été mis sur la rationalisation des dépenses de gestion courante avec notamment l'application systématique des règles de commande publique même en dehors du seuil des marchés publics. De même le déploiement de l'éclairage led et de panneaux photovoltaïques sur les infrastructures communales ont été pérennisés. Début 2021, la Ville a signé une convention avec le Trésorier payeur de la province Sud pour la

dématérialisation de la transmission des pièces comptables. A noter également la mise en place d'un système centralisé d'impression et de reprographie cadré par un marché public.

Ainsi la commune a su juguler l'inflation de ces dépenses réelles de fonctionnement (hors dotations aux provisions et dépenses exceptionnelles) avec une augmentation de moins de 1% pour la deuxième année consécutive.

Par ailleurs, l'année aura été marquée par des événements imprévisibles et coûteux. Les deux phénomènes cycloniques en début d'année et les deux périodes de confinement ont engendré des dépenses d'un montant global sont de l'ordre de 106 millions pour la COVID-19 et de 26 millions pour les cyclones Niran et Lucas, soit un total de 132 millions.



2-4 Une masse salariale très contrainte

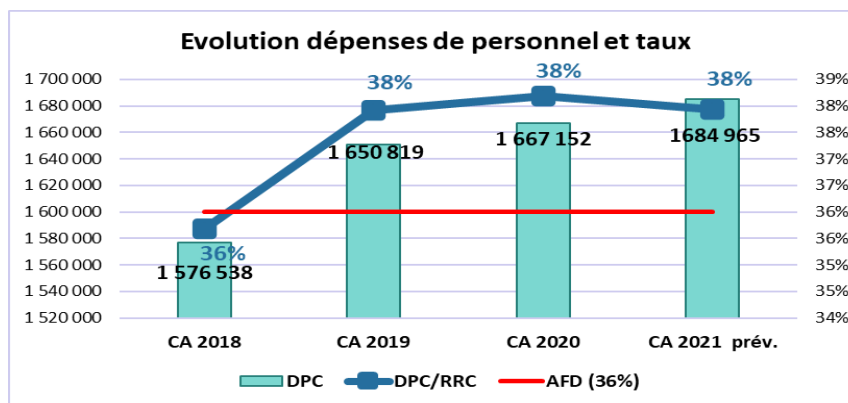
En 2020 et en 2021, grâce aux efforts de gestion de la Ville en matière de ressources humaines, les charges de personnel n'ont évolué que de 1%.

En effet, dans le cadre du contexte international d'épidémie de la COVID-19, la Ville a dû adapter le mode de fonctionnement de son administration :

- Les périodes de confinement ont provoqué des effets immédiats tels que le non-renouvellement de certains contrats et le gel de postes. Ces dispositions ont permis à la Ville de faire une économie d'environ 47 millions sur la masse salariale qui ont compensés les coûts indirects induits par l'attribution de permissions exceptionnelles aux agents en période de confinement.
- Pour faire face à la nécessité affichée de monter en compétence les agents communaux et d'offrir un service non dégradé aux administrés, il a été nécessaire de revoir l'organigramme de la Ville. La réorganisation des services, mise en œuvre en 2021, s'est faite essentiellement à l'appui de mouvements des agents, ou des postes vacants.

EMPLOI	STATUT	EFFECTIFS POURVUS AU 31/12					
		2016	2017	2018	2019	2020	2021
PERMANENTS	Fonctionnaire	106	107	120	132	137	150
	Convention collective	47	41	34	29	28	26
	Contractuel	123	142	126	141	114	106
	s/TOTAL	276	290	280	302	279	282
NON PERMANENTS	SPV	42	41	46	42	51	46
	PPIC	19	16	27	21	15	21
	JOBS ÉTÉ / SCES CIVIQUES	20	15	15	34	36	24
	STAGIAIRES	59	39	56	53	46	47
	s/TOTAL	140	111	144	150	148	138

Ainsi en 2021, l'effectif communal s'est limité à 304 postes permanents dont 282 pourvus, pour un temps de travail hebdomadaire des agents de 39 heures. De plus, les efforts consentis ont permis de maintenir le ratio des dépenses de personnel/ recettes réelles de fonctionnement à 38% au même niveau que celui de 2020.



Dans ce contexte, la Ville a poursuivi la mise en œuvre des préconisations de la Chambre Territoriale des Comptes (CTC) en maintenant l'effort, engagé depuis 2016, d'augmenter son nombre d'agents fonctionnaires (+44), tout en limitant le recours aux agents non-fonctionnaires.

La dernière année de la mise en œuvre du programme d'intégration fixé par la loi de pays 2016-17 relatif à la résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, a contribué à la réalisation de cet objectif.

Ainsi le bilan de cette mesure se traduit de la manière suivante :

- Sur les 27 postes proposés par la Ville entre 2017 et 2021, 26 agents ont intégré la fonction publique,
- Grâce à l'augmentation du nombre de fonctionnaires, la Ville a pu lancer une nouvelle promotion au choix en 2021 avec deux lauréats, faisant suite à celle lancée en 2019,
- Le coût de ce dispositif pour la ville s'élève à environ 16 millions.

Par ailleurs, la Ville a intégré 01 agent dans la filière technique en 2021, et 05 agents contractuels ont été lauréat de la fonction publique et sont passés fonctionnaires.

Quant au mouvement du personnel permanent, il est à noter une certaine stabilité sur les départs à la retraite ces dernières années, avec cependant un impact de plus en plus important en termes de compensation financière due.

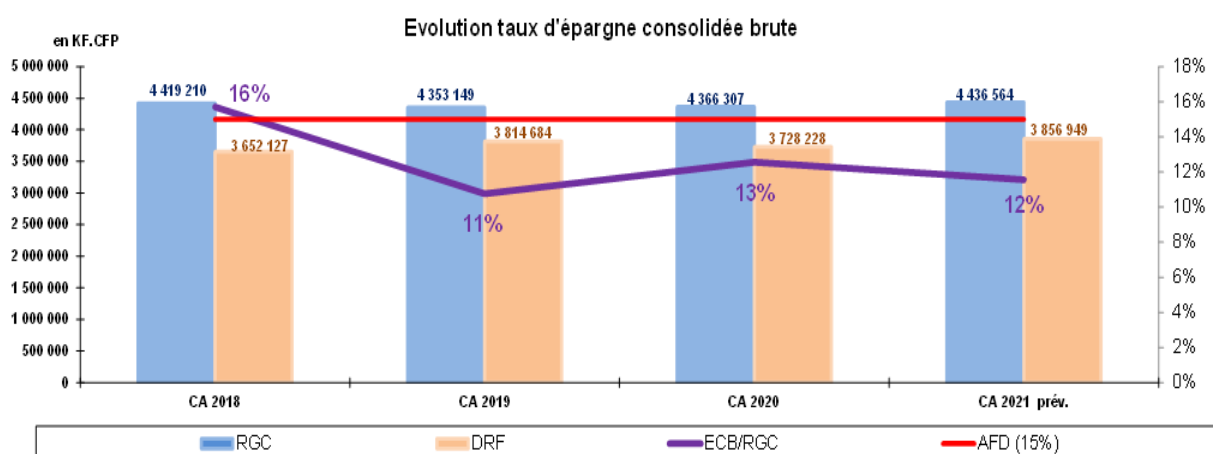
RETRAITE	NBRE DE DEPART	AGE MOYEN	COUTS
2017	4	59,8	18 259 727
2018	4	58,5	19 315 273
2019	6	58,5	35 146 196
2020	2	56,3	3 991 499
2021	3	59,7	12 080 270

2-5 Une épargne encore préservée

La conjonction de recettes stagnantes, et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, produit un « effet ciseaux » sur l'épargne brute de la Ville. En conséquence, sa capacité à autofinancer ses investissements s'en trouve réduite, conduisant la commune à davantage recourir à l'emprunt. C'est pourquoi depuis 2019 le taux d'épargne brute est en dessous du seuil minimal fixé par l'AFD de 15%, gage pour le bailleur d'accorder des prêts.

C'est au prix d'un effort constant et journalier pour maîtriser les dépenses de fonctionnement que la ville arrive à maintenir un taux d'épargne très correct à 10% dans le contexte économique et financier actuel. Cependant, déjà très fragilisé, le taux d'épargne ne pourra pas évoluer favorablement dans les prochaines années si la situation de crise et d'incertitudes perdure.

En effet, depuis 2018, l'épargne brute de la Ville a perdu 5 points. En 2020, les mesures mises en place ont permis de la maintenir à 13%, toutefois pour 2021, l'épargne brute de la Ville sera de 12% soit 4 points en deçà du seuil préconisé par l'AFD.



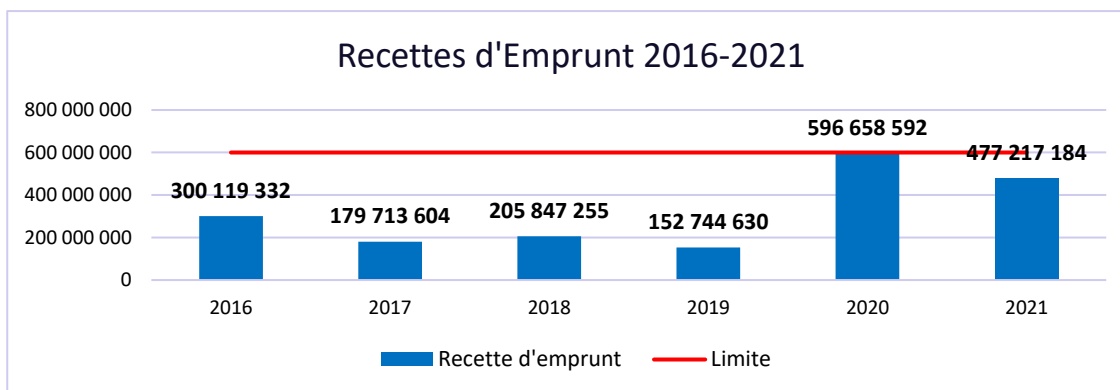
2-6 Un endettement qui progresse sensiblement

Grâce aux mesures d'économies mises en place dès 2016, la Ville a pu anticiper la période de crise et dégager chaque année un résultat, qui a alimenté les budgets des années ultérieures. Pour cette raison, l'emprunt a pu être contenu en deçà du niveau acceptable fixé à 600 millions par an pour la commune.

La capacité de la Ville à maîtriser son emprunt lui a permis de limiter au maximum la dégradation de son autofinancement.

Cependant, cette situation arrive à son terme en 2022 où le résultat des exercices antérieurs touche à sa fin.

Ainsi, compte-tenu de l'augmentation de l'encours de la dette, de la diminution des recettes de fonctionnement, du taux d'épargne brute inférieure aux ratios de l'AFD, la politique à mener en termes d'investissement sur les prochains exercices devra être prudente.



Quant à l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2022, il est en augmentation de 7,9% passant de 2,92 milliards à 3,15 milliards. Cette augmentation est due à l'emprunt de 477 millions contracté en 2021.

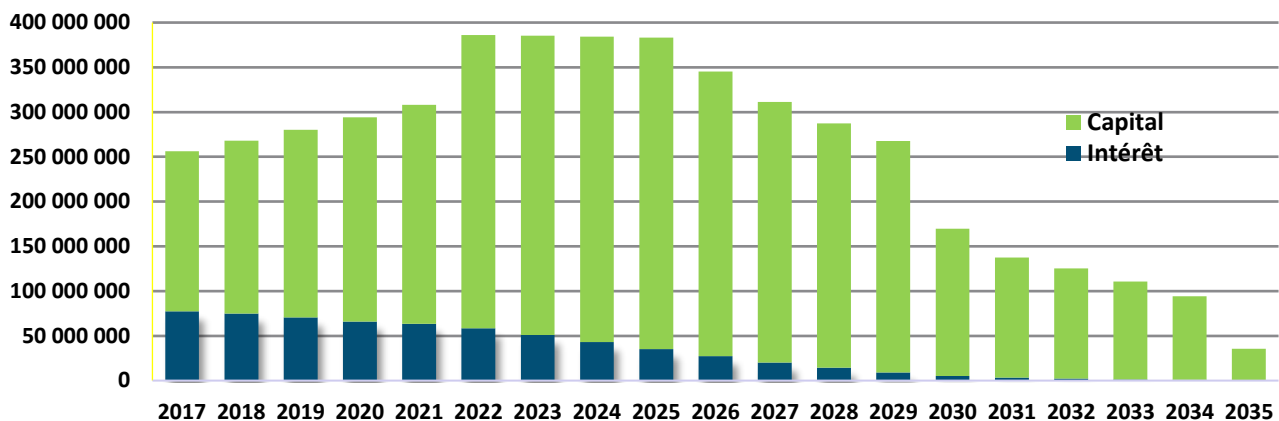
Compte tenu de la stagnation des recettes et aux efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, le besoin d'emprunt de 2021, bien qu'il soit conséquent, est inférieur à celui de 2020.

Encours de la Dette AU 01/01	2018	2019	2020	2021	2022
Principal	2 254 845 183	2 220 799 757	2 146 418 155	2 543 869 187	2 808 855 388
Eau	124 120 453	144 712 134	177 994 686	167 196 964	153 211 698
Assainissement	215 284 522	241 431 517	225 813 941	206 994 732	187 874 861
Consolidé	2 594 250 159	2 606 943 408	2 550 226 782	2 918 060 883	3 149 941 947

Dans la même tendance, on constate une augmentation de 34% du remboursement en capital de la dette par rapport à 2021, qui est porté à environ 328 millions de F.CFP en 2022. Il s'agit là de l'impact de l'emprunt contracté par la Ville en 2020, le remboursement des capitaux étant différés d'un an.

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
213,3	250,8	178,9	193,2	209,5	228,3	244,9	327,9	334,5	341,1	347,9

Ainsi le profil d'extinction de la dette communale consolidée est la suivante :



A fin 2021, la Ville compte 21 emprunts dont seize auprès de l'AFD pour un encours de 2,243 milliards, deux emprunts auprès de la BNC pour un encours de 233,484 millions, un emprunt auprès du Crédit local de France/DEXIA pour un encours de 292,488 millions et enfin un emprunt auprès de la Caisse d'épargne Il de France pour un encours de 149,45 millions.

Aussi, jusqu'en 2020, le taux d'endettement de la Ville a été préservé. Compte tenu de l'emprunt contracté en 2020, il augmente de 8 points en 2021 pour atteindre 66%.

Ce taux continuera à se dégrader dans les années à venir. En effet, en 2021 la Ville a eu recours à un emprunt de 477 millions et sous l'effet de la baisse de ses recettes réelles de fonctionnement un nouvel emprunt.

2-7 Un investissement soutenu

2-7-1 Un taux d'exécution d'investissement exceptionnel

En 2021, la commune a œuvré pour le soutien à l'activité économique, et s'est attaché à exécuter les opérations d'investissement qui ont été votées au BU 2021.

Ainsi, plus de 72% du programme d'investissement prévu a été réalisé, dont 80% sur le budget principal malgré un contexte particulier avec 2 confinements et le ralentissement de l'activité économique et les difficultés d'approvisionnements de matériaux et équipements pour les entreprises locales. C'est ainsi près d'1,5 milliards de crédits d'investissement qui ont été réalisés en 2021.

Evolution dépenses réelles d'investissement par chapitres	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
13 Subventions d'investissement	76 796 000	0	0	0
20 Immo. Incorporelles	9 483 541	17 579 558	32 190 684	35 435 398
204 Subv. d'équipement versées	30 575 130	53 098 404	60 311 890	70 086 549
21 Immo. corporelles	165 523 327	124 871 811	590 358 194	186 444 950
23 Immo. en cours	784 191 553	1 230 758 501	1 123 587 001	953 100 927
26 Participations et créances rattachées à des participations	12 000 000	0	0	0
27 Autres immo. financières	0	0	710 000	0
INVESTISSEMENTS DIRECTS	1 078 569 551	1 426 308 274	1 807 157 769	1 245 067 824
16 Remboursement capital d'emprunt	193 154 003	209 540 658	228 243 157	244 835 056
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 271 723 554	1 635 848 932	2 035 400 926	1 489 902 880

2-7-2 Un remboursement du capital d'emprunt contenu

Grâce à ses efforts de maîtrise de son besoin d'emprunt, la ville contient le remboursement de son capital d'emprunt à +/- 17 millions par an, sachant que celui-ci impacte directement le besoin d'autofinancement.

2-7-3 Un programme réalisé prioritairement en AP/CP

Dans un souci de meilleure gestion et de rationalisation des crédits d'investissement, les opérations d'investissement de la commune en 2021 sont gérées à plus de 86% en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP).

Ainsi en 2020, c'est 1,57 milliards de propositions d'investissement qui se déclinent en 53 AP/CP

dont 28 nouvelles représentant un montant de 518 millions de crédits de paiement en 2021. En effet, la ville a fait le choix de nouvelle AP sur la mandature 2021-2026 pour offrir une meilleure lisibilité des opérations.

Des crédits d'études y sont associés pour finaliser ou renouvelés les plans pluriannuels.

Ainsi, le stock d'autorisation de programme, fin 2021, s'élève à 4,6 milliards dont 2,3 milliards prévus en 2022.

BUDGET	Montant AP	CP2020 et ant.	CP2021	CP2022	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
Total général voté	7 800 019 479	1 584 865 956	1 564 971 288	2 284 025 235	742 982 000	650 975 000	654 400 000	317 800 000
Assainissement	737 810 071	310 585 123	243 227 013	183 997 935				
Déchets	103 000 000	0	56 300 000	46 700 000				
Eau	1 677 181 005	409 664 115	206 259 983	354 856 907	33 400 000	192 000 000	318 000 000	163 000 000
Principal	5 282 028 403	864 616 718	1 059 184 292	1 698 470 393	709 582 000	458 975 000	336 400 000	154 800 000

En 2021,

le taux de réalisation des opérations suivies en AP/CP est de plus de 68% pour un montant global de CP consommés de 1,065 milliard.

Quant aux CP2022 prévus lors du vote du budget 2021, ils seront à réétalonner pour sur les exercices suivants pour tenir compte de la capacité d'exécution de la commune et limiter le recours excessif à l'emprunt.

Pour rappel, la gestion en AP/CP est un élément qui contribue également à un meilleur ajustement des besoins de crédits annuels comme l'a sollicité la chambre territoriale des comptes (CTC) dans son rapport de 2018.

PARTIE 3 : L'ÉVALUATION PROSPECTIVE 2022-2024

3-1 L'incertitude des recettes, quelles que soient les sections

En section de fonctionnement, les recettes communales sont très dépendantes des recettes fiscales de la Nouvelle-Calédonie et des dotations de l'Etat et de la province Sud, qui ne devraient pas évoluer positivement sur les 2 prochaines années.

Le devenir institutionnel du pays reste en suspens après le dernier référendum de décembre 2021 et affecte la relance économique et une partie des recettes qui en dépendent (IRVM, patentes, TCA...).

Ainsi, compte-tenu des difficultés budgétaires rencontrées par les principaux partenaires institutionnels, la tendance est à la poursuite de la diminution des recettes pour Dumbéa, de l'ordre de 100 millions par rapport à 2021 auxquels il faut rajouter le remboursement du FIP fonctionnement 2018 et 2019 à la suite du jugement du TANC (-224 millions par an).

Par ailleurs, la ville continue jusqu'en fin 2024 de souffrir de la réforme de la TCA de 2020 avec une perte annuelle estimée entre 150 et 100 millions annuels sur les 2 prochains exercices.

En section d'investissement, les participations de l'Etat restent à confirmer selon l'évolution actée au terme de la période de 18 mois de négociation, notamment les crédits affectés au contrat d'agglomération 2017-2022 qui arrive à son terme. 2022 devrait être l'année de la négociation du nouveau contrat d'agglomération, permettant de planifier les opérations de 2023 à 2027.

Ce sont les raisons pour lesquelles, il est impératif de s'assurer de la pérennité des conventions pluriannuelles passées avec la province Sud qui représentent annuellement près de 200 millions en fonctionnement et de rechercher de nouvelles recettes auprès de l'ensemble des appels à projets proposés, ainsi que de procéder à la valorisation du patrimoine communal.

RRF (en M FCF)	CA2020	prév. CA 2021	prév. CA 2022	prév. CA 2023	prév. CA 2024
Recettes d'exploitation	506 383	596 437	551 123	561 497	571 809
Recettes fiscales	931 180	829 900	829 900	817 452	813 364
Dotations et participations	2 605 903	2 615 297	2 615 297	2 576 067	2 537 426
Autres recettes de gestion courante	272 350	291 918	294 920	299 379	303 306
Recettes exceptionnelles	22 813	2 825	0	0	0
Autres recettes	14 731	90 780	73 780	73 780	73 780

3-2 L'évolution des dépenses

- Un effort supplémentaire de diminution des dépenses de fonctionnement

Dans ce contexte de forte baisse des recettes de fonctionnement, il convient de poursuivre la politique d'optimisation des dépenses.

A ce titre, la politique de rigueur engagée en 2021 pour limiter au maximum l'évolution de la masse salariale, reste prioritaire mais ne peut se poursuivre au même rythme compte tenu de la restructuration des services nécessaires pour répondre aux évolutions de la commune, notamment dans le secteur de la prévention et de la tranquillité publique. Le poste budgétaire le plus important de la commune sera impacté dès 2022 par les mesures votées par le Congrès concernant la refonte de la fonction publique, grevant substantiellement la masse salariale communale.

Il conviendra par conséquent de nouveau aux services et directions d'adapter leur organisation et fonctionnement pour optimiser leur effectif.

La rationalisation des dépenses de gestion courante reste à poursuivre. Certaines prestations non obligatoires devront être réduites ou abandonnées pour permettre de diminuer de façon conséquente les dépenses.

Comme pour 2021, les participations communales qui ne pourront pas être augmentées. Tout juste maintenues et réajustées notamment pour les établissements autonomes et gestionnaires délégataires. Chacun devra faire un effort sur les 2 années à venir avec des contributions à la baisse.

DRF (en M.F.C.F.P)	CA.2020	prév. CA 2021	prév. CA 2022	prév. CA 2023	prév. CA 2024
Achats et charges externes	1 237 703	1 366 962	1 391 334	1 457 664	1 486 531
Dépenses de personnel (avec BA)	1 705 652	1 868 743	1 868 743	1 924 320	1 981 555
Participations et subventions	541 492	485 003	485 003	494 703	499 650
Frais financiers	86 378	71 203	74 005	77 663	81 885
Charges exceptionnelles	158 093	206 058	192 380	192 380	192 380
Autres dépenses	74 055	22 600	22 600	22 701	22 803

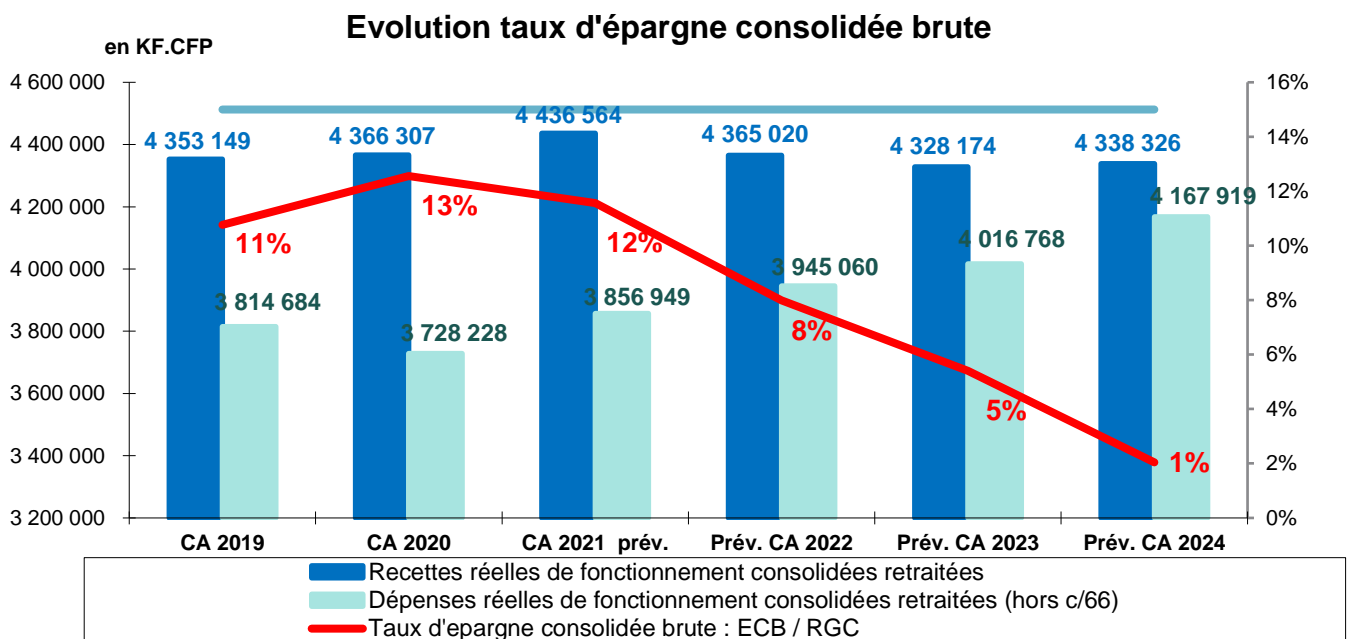
Aussi, il faut constater que la Ville arrive à l'extrême limite de l'exercice et que les marges de manœuvre sont très infimes mettant déjà à mal l'entretien du patrimoine municipal et la réalisation d'animations communales.

3-3 l'évolution du taux d'épargne

La commune peine depuis plusieurs années à préserver son taux d'épargne au-dessus du seuil des 15% préconisé par l'AFD. Toutefois, dans un contexte économique difficile, elle a su par son anticipation sur la maîtrise des dépenses maintenir un taux avoisinant les 10%.

Cependant la perspective de baisse des dotations des partenaires institutionnels, notamment des difficultés de maintenir au niveau actuel le FIP fonctionnement par la Nouvelle-Calédonie, voire son remboursement, et l'impact des mesures gouvernementales générant des dépenses complémentaires (modalités de perception de la TCA, textes relatifs à la fonction publique ...), impacte directement l'autofinancement communal.

Ainsi, sans ressources complémentaires, la commune n'a que très peu de perspectives financières à l'horizon 2024. L'effort à consentir sur les dépenses de fonctionnement, pour assurer un taux d'épargne de 15%, serait trop important pour une commune en pleine expansion comme Dumbéa ; soit une diminution drastique de 300 millions pour 2022, 400 millions en 2023 et 550 millions en 2024.



La commune arrive à la limite de ses possibilités de maîtrise directe de ses dépenses de fonctionnement sauf à supprimer des services aux administrés.

Elle a préféré jusqu'à présent privilégier un investissement « intelligent » permettant de faire à moyen terme des économies de fonctionnement au travers de ses programmes d'installations photovoltaïques, de relamping, d'amélioration du réseau routier ou de rationalisation d'utilisation de matériels et dématérialisation des process.

Cependant la faiblesse de l'autofinancement communal engendre inévitablement un financement plus conséquent par l'emprunt et des difficultés à contenir la dette communale.

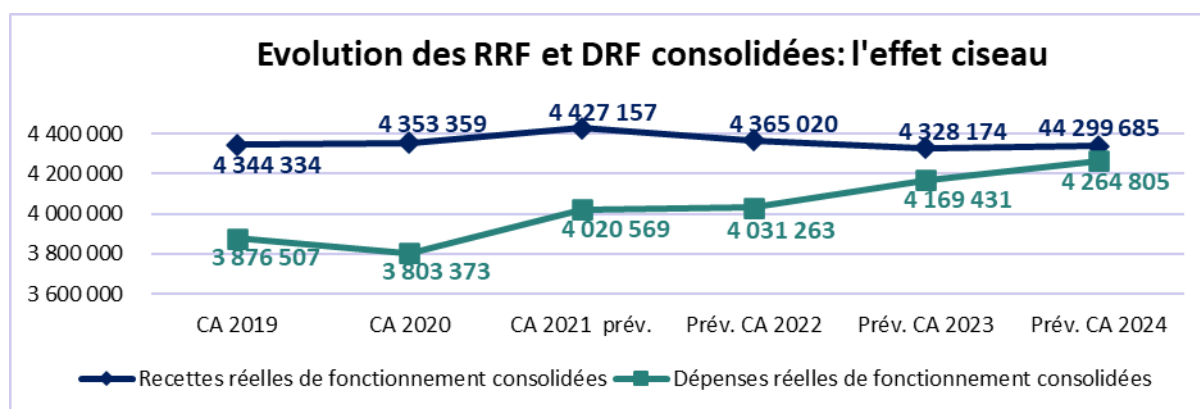
3-4 De la difficulté à contenir sa dette

La commune a bénéficié, grâce aux bons résultats réalisés depuis 2015, d'un fonds de roulement important sur lequel elle a commencé à puiser de façon importante dès 2019, afin de limiter son endettement.

Le matelas est épuisé en fin 2021.

Ainsi, si la commune souhaite restaurer son fonds de roulement, elle se doit de dégager plus d'autofinancement. En ce sens, elle devra limiter si possible son endettement pour éviter de voir ses frais financiers augmenter et grever d'une part sa section de fonctionnement et d'autre part de devoir couvrir un capital d'emprunt de plus en plus conséquent chaque année.

Cependant, la commune peine à dégager de l'autofinancement sous « l'effet ciseaux » qui ne cesse de se confirmer au fil des années et de façon de plus en plus ténue.



3-5 L'évolution des budgets annexes

- Le budget annexe de la collecte des déchets

Le marché de collecte est renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2022, intégrant de nouvelles prestations au cours du 1^{er} semestre 2022 s'inscrivant pleinement dans l'objectif de tri des déchets pour une meilleure valorisation de ces derniers.

Les prestations afférentes impliquent la nécessité de revoir le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, tant pour équilibrer la section de fonctionnement que pour dégager de l'autofinancement pour mener à bien le programme d'investissement.

En effet, en investissement, la commune souhaite accentuer son effort sur la gestion des déchets en lançant en 2022, la réalisation d'un 2^{ème} quai d'apport volontaire sur Dumbéa, en finalisant l'acquisition des bacs individuels de tri et en créant des points d'apport volontaire.

Ainsi, la REOM devrait augmenter pour assurer l'équilibre du budget annexe et maintenir ce budget de service autonome, sans subvention du budget principal, comme le préconise la réglementation budgétaire et comptable.

DECHETS (en MF.CFP)	CA2018	CA2019	CA2020	prév. CA 2021	prév. CA 2022	prév. CA 2023	prév.CA 2024
RRF	379 028	319 258	400 196	419 219	445 112	455 754	460 312
DRF	367 832	378 326	384 860	431 398	443 477	395 335	420 423
Épargne	11 196	-59 068	15 336	-12 179	1 635	60 419	39 889
Tx d'épargne	3,0%	-18,5%	3,8%	-2,9%	0,4%	13%	9%
RR	70 030	0	0	0	37 760	78 000	0
DR	94 334	31 091	0	3 360	84 400	192 000	20 000

- Le budget annexe de l'eau

La tendance est au ralentissement du rendement de la redevance de l'eau sans pour autant impacter de façon sensible l'autofinancement de ce budget qui reste toujours important.

Cet autofinancement doit permettre de finaliser les opérations contractualisées au contrat d'agglomération, telles que l'adduction d'eau dans le Nord, l'amélioration de la qualité de celle-ci, et la réfection du réservoir de Panda.

Ces travaux lourds devraient à terme peser sur le besoin d'emprunt. Aussi, sera-t-il nécessaire de revoir la tarification du surprix de l'eau dans les 2 prochaines années pour limiter le recours à l'emprunt, combien même la Ville pourrait bénéficier de taux bonifiés pour le financement de ces travaux. D'autant qu'une grande partie de ces opérations sont financées dans le cadre du contrat d'agglomération 2017-2022, et que la pérennité de ce financement n'est pas assurée à ce jour.

Enfin, les contrats de délégation devront être renouvelés pour le 1^{er} janvier 2024 et selon le résultat de l'attribution, les prévisions pourraient être plus ou moins impactées.

EAU (en MF.CFP)	CA2018	CA2019	CA2020	prév. CA 2021	prév. CA 2022	prév. CA 2023	prév.CA 2024
RRF	84 911	88 878	91 558	84 988	84 000	83 500	83 400
DRF	9 485	10 168	11 493	16 150	23 340	25 000	27 000
Épargne	75 426	78 710	80 065	68 838	60 660	58 500	56 400
Tx d'épargne	88,8%	88,6%	87,4%	81,0%	72,2%	70%	68%
RR	92 724	116 444	190 449	68 718	255 917	100 000	80 000
DR	238 572	288 807	85 371	115 879	282 300	210 000	160 000

- Le budget annexe de l'assainissement

Le rendement de la redevance de raccordement à l'égout reste très aléatoire car dépendante des autorisations de permis de construire délivrées.

Quant au rendement du surprix d'assainissement, il connaît également un ralentissement. L'autofinancement s'en ressent, diminuant progressivement sur les 3 prochaines années.

Tout comme pour l'eau, l'investissement doit supporter des investissements primaires lourds comme la réfection de l'assainissement du lotissement SECAL ou le renforcement de postes de refoulement au sein de la commune, indispensable à l'aménagement de celle-ci.

La question de l'évolution du tarif du surprix de l'assainissement devra également se poser dans les prochaines années, sachant également que les contrats de délégation devront être renouvelés pour le 1^{er} janvier 2024.

ASSAINISSEMENT (en MF.CFP)	CA2018	CA2019	CA2020	prév. CA 2021	prév. CA 2022	prév. CA 2023	prév. CA 2024
RRF	136 294	128 349	107 682	152 103	92 420	95 000	98 000
DRF	82 917	103 725	58 016	49 606	50 020	55 000	65 000
Epargne	53 377	24 624	49 666	102 497	42 400	40 000	33 000
Tx d'épargne	39,2%	19,2%	46,1%	67,4%	45,9%	42%	34%
RRI	259	55 084	135 274	64 696	112 962	100 000	80 000
DRI	4 518	268 071	74 644	226 759	243 247	200 000	150 000

3-6 L'évolution de la masse salariale

En 2022, les charges de personnel sont évaluées à 1,8 milliards, soit en augmentation de 6% par rapport au budget 2021 (1,684 milliards).

Depuis 2020, la ville prend toutes les mesures possibles à son niveau pour maîtriser la masse salariale. Les divers confinements impactent directement la masse salariale par l'attribution de permissions exceptionnelles, dont le coût est d'environ 58MF en 2021.

Cependant les mesures prises en 2021 par la Nouvelle Calédonie sur la fonction publique impacteront fortement la masse salariale de la Ville dès 2022, notamment :

- La reconduction du dispositif d'intégration, pour une nouvelle période de 3 ans
- Le statut d'agent public contractuel
- La promotion professionnelle des fonctionnaires
- La rupture conventionnelle

Prospective des effectifs

Sur les années à venir, la Ville poursuivra la réorganisation des services, visant à adapter l'organisation communale aux objectifs définis par l'exécutif, et notamment :

- Le renforcement des mesures liées à la sécurité des administrés : la poursuite de la réorganisation des services de sécurité avec un renforcement des effectifs de terrain, que ce soit pour la police ou les pompiers,
- La performance du service public, avec l'ajustement des effectifs communaux des services aux besoins des administrés,

De plus, la Ville poursuivra le programme d'intégration des agents communaux, et s'attachera à mettre en œuvre des mesures des textes réglementant la fonction publique en Nouvelle Calédonie.

Compte-tenu de ces éléments, la prospective de la masse salariale est la suivante :

PERSONNEL (en Md.F.CFP)	CA2018	CA2019	CA2020	prév. CA 2021	prév. CA 2022	prév. CA 2023	prév. CA 2024
Frais de personnel	1 577	1 651	1 667	1 685	1 820	1 875	1 931
Evolution annuelle		4,7%	1,0%	1,1%	8,0%	3,0%	3,0%
RRF	4 402	4 344	4 353	4 427	4 365	4 328	4 338
Tx de personnel	36%	38%	38%	38%	42%	43%	45%

Avec une évolution structurelle moyenne classique comprise entre 3% et 4%, la prospective ci-dessus fait apparaître un taux de personnel au-delà du seuil des 36% qui ne cesse de se dégrader.

La commune est ainsi dans l'obligation de limiter le renouvellement de postes existants qui n'entrent pas dans les priorités de l'exécutif, pour ne pas s'éloigner encore des seuils préconisés par l'AFD, alors que les besoins sont de plus en plus pressants.

PARTIE 4 : LES ORIENTATIONS POUR 2022

4-1 Un programme d'investissement précis et ambitieux

- Une volonté affirmée de consommation des crédits

Afin de soutenir l'économie locale en très grande difficulté, et en cette période difficile pour les collectivités, la ville souhaite tout de même faire l'effort du maintien de l'activité économique au travers du maintien d'un programme d'investissement de près de 1,5 milliards.

Au-delà du montant, il convient avant tout de continuer à consommer les crédits d'investissement inscrits à près de 80%.

- Inciter à un investissement source d'économies en fonctionnement

Il convient de poursuivre les investissements engendrant des frais d'entretien et de gestion courante à la baisse, comme la rénovation lourde des voiries, la mise en œuvre des panneaux photovoltaïques et l'éclairage LED sur les infrastructures municipales pour diminuer la consommation énergétique ou encore la réfection des réseaux d'eau qui limitent les pertes.

- Rechercher de nouvelles sources de financement

En partenariat avec la province Sud, la commune s'est assurée du renouvellement des conventions pluriannuelles relatives à l'accompagnement des zones d'aménagement concerté de Dumbéa-sur-Mer et de Panda. Mais la fragilité des recettes provinciales ne permettent difficilement d'envisager ces engagements comme pérennes.

Toutefois, la ville s'efforce auprès des institutions de conclure de nouveaux partenariat en investissement comme pour l'hôtel de police ou le déploiement du photovoltaïque.

Il convient également de prévoir à court terme de nouvelles recettes en menant d'ores et déjà les études nécessaires, notamment dans le cadre de la rationalisation de la gestion foncière communale.

Il est important également de consolider sur le long terme les avancées de dématérialisation des procédures en renforçant sur les 2 prochaines années la e-administration.

- Un financement par recours à l'emprunt

Compte-tenu du contexte économique, la commune ne peut échapper à l'augmentation du recours à l'emprunt, tout en veillant à maîtriser celui-ci en deçà des 600 millions maximum afin de préserver une marge de manœuvre pour les années à venir.

Par ailleurs, il conviendrait de varier l'offre de prêts en privilégiant les organismes permettant la pluri-annualité et la diversité des secteurs couverts.

4-2 Dumbéa, une ville innovante tournée vers le soleil

Depuis plusieurs années, la Ville s'est engagée dans une démarche favorisant le développement durable qui permettra de répondre à ses besoins de réduction de sa facture énergétique et de son empreinte carbone. Ainsi, en 2021 un important travail de recensement des besoins a été effectué afin d'évaluer les investissements nécessaires pour moderniser la Ville. Les premières installations permettent une économie de l'ordre de 4 millions à l'année.

En 2022, la Ville poursuivra son plan de relamping de l'ensemble de ses équipements (scolaires, espaces verts et de loisirs, aménagements sportifs, administratifs et culturels) et de son parc d'éclairage public, ainsi que le développement des installations photovoltaïques sur les équipements scolaires (objectif 75% du parc), en lien avec son projet de confort thermique dans les écoles (installation de climatisation soit électrique soit solaire) financé en partenariat avec la province Sud.

4-3 Dumbéa, une ville verte et bleue

Dans le cadre du projet de croissant vert au sud de la commune, et en continuité avec Dumbéa Centre et le marché des Halles, la Ville souhaite créer un parc urbain sur les 11.25 ha de la plaine de la Tonghoué au cœur de son centre-ville. Cet aménagement sera accessible à pied ou en modes doux à 1/3 des dumbéens. La réception des travaux est envisagée pour la fin d'année 2024. En 2022, il est prévu de lancer les études préalables pour des travaux qui devraient débuter en 2023.

Par ailleurs, la Ville souhaite optimiser les déplacements en modes doux à travers plusieurs projets. Pour cela elle s'appuie sur des études tel que le Schéma mobilité, et souhaite faciliter le développement des pistes réservées aux modes doux, comme la promenade Jules-Renard, le parcours du cœur ou le Croissant Vert. Pour 2022, elle envisage de mettre en œuvre un cheminement modes doux structurant, sur la servitude du Grand Tuyau, depuis l'échangeur de Koutio jusqu'à l'échangeur d'Apogoti. Le délai global de l'opération est estimé à deux ans, comprenant les études et travaux. Il s'agira pour 2022 de lancer les études préparatoires en intégrant les différentes contraintes techniques et autres contraintes de la commune.

Au nord, la ville de Dumbéa dispose d'un « poumon vert » qui devient un secteur stratégique pour l'agglomération. Aussi, afin de concilier la forte pression touristique, le développement économique et la préservation de l'environnement et du cadre de vie des administrés, les travaux d'amélioration de l'accessibilité du parc provincial de la Dumbéa pour permettre de le préserver efficacement et la réalisation de réelles zones de loisirs ou d'aménagement qui permettront une mise en valeur et une exploitation durable du potentiel offert par le site dont la création d'une unité de traitement chimique au réservoir de Koé.

Depuis quelques années la Ville s'est également engagée dans une démarche de modernisation de la gestion de ses déchets, avec dans un premier temps l'installation d'un quai d'apport volontaire dans le nord de son territoire et pour 2022 la mise en place d'un nouveau contrat de collecte des déchets avec à partir du 1^{er} semestre 2022, une collecte sélective des déchets recyclables (plastiques, cartons, papiers et métaux) en porte-à-porte.

Ces dispositifs doivent être renforcés par un Plan Pluriannuel de Prévention et de gestion des déchets qui est proposé pour 2022. Pour relever le défi de la réduction des déchets, la Ville cherchera à mobiliser un maximum d'acteurs autour des actions à venir. Compostage, réemploi, consommation responsable... Chaque geste comptera pour construire une ville plus verte et plus durable.

En complément de cette offre, afin de répondre aux besoins des administrés, la population étant en nette augmentation sur le secteur de Dumbéa-sur-Mer, une nouvelle déchetterie sera mise en place, au sein de la ZAC de Dumbéa-sur-Mer, qui permettra d'augmenter le potentiel de collecte et de tri des déchets. Les études préalables seront lancées en 2022.

De plus, cette même année, la Ville souhaite relancer le déploiement de points d'apport volontaire sur le domaine communal.

Pour finir, la Ville souhaite valoriser son front de mer, avec le lancement des études pour la réalisation d'un pôle de loisirs à la plage de Nouré et la réalisation à terme d'une base nautique.

4-4 Dumbéa, une ville soucieuse de la tranquillité et la sécurité de ses administrés

La ville souhaite renforcer ses moyens pour assurer la tranquillité et la sécurité de ses administrés. Au-delà des programmes engagés comme le déploiement de la vidéo-surveillance (5^{ème} phase et programme « Smart City »), l'ouverture du centre de supervision urbain (CSU) en 2022, et celle de la nouvelle gendarmerie de Dumbéa, il est proposé de compléter les effectifs de la police municipale à la suite du concours organisé en 2021 et ceux du centre de secours pour une meilleure réponse opérationnelle, afin de tenir compte de l'évolution de la commune. Leur dotation en matériel et équipement devra être adaptée aux réorganisations menées, notamment au travers d'un plan pluriannuel d'équipement intégrant d'ores et déjà l'acquisition d'un nouveau VSAV (véhicule de secours à victimes).

L'ouverture du centre de gestion des appels d'urgence centralisé (CURTA) à Koutio en 2022 participera également activement à une amélioration de l'organisation des secours en Nouvelle-Calédonie.

La ville engagera aussi les études pour l'aménagement du futur hôtel de police dont les travaux débiteront en 2023. Pour cela, elle peut compter sur le soutien de la province Sud qui participera au financement de cet aménagement, comme pour le CSU.

De plus, la ville poursuivra l'aménagement de son nouveau cimetière par tranches pluriannuelles.

Par ailleurs, la ville souhaite lancer également un programme de sécurisation de ses établissements scolaires à la suite de la recrudescence des actes d'incivilité et détériorations constatés l'an dernier.

Enfin, la ville poursuivra son programme conséquent de d'amélioration et d'aménagements de l'ensemble de son réseau routier avec entre-autre le lancement de la réfection des voiries du secteur du Mont Koghis, la sécurisation des talus de la promenade Jules Renard ou encore la réfection de plusieurs rues communales.

4-5 Dumbéa, une ville au plus près de sa jeunesse

2022 sera l'année de la mise en œuvre effective du projet « Réseau Santé Prévention » (RSP) avec la présence sur le terrain de l'ensemble des acteurs du projet, au plus proche des administrés, en concertation avec les bailleurs sociaux, participant activement au lien social dans les quartiers et auprès de la jeunesse de la commune.

Dans le prolongement de ce dispositif, la commune souhaite renforcer son programme de veille éducative au travers entre-autre du dispositif d'accompagnement à la scolarité.

Par ailleurs, avec l'ouverture du complexe cinématographique de Dumbéa centre en fin d'année 2021, plusieurs projets permettront d'intégrer pleinement cet outil de démocratisation de la culture dans son nouvel environnement, au travers du musée numérique (micro-folies), du dispositif d'éducation à l'image auprès des établissements scolaires ou encore de la finalisation de l'équipement du kit de décentralisation (bibliobus, matériel de diffusion culturelle...).

CONCLUSION

Le contexte économique local pour 2022 s'est encore dégradé par rapport aux 2 dernières années pour les collectivités de la Nouvelle-Calédonie, et notamment pour la commune de Dumbéa.

Force de constater que la dépendance de la Ville vis-à-vis de ses partenaires institutionnels ne cesse de croître. Or, La situation financière desdits partenaires inquiète fortement, ne laissant plus aucune marge de manœuvre à la Ville, d'autant que les perspectives liées à sa principale recette (FIP fonctionnement) sont très alarmistes et que l'impact de la situation économique et institutionnelle produira son effet encore pour les 2 prochaines années.

L'ensemble des indicateurs financiers sont donc orientés à la dégradation malgré les efforts consentis par la commune ces dernières années pour préserver son autofinancement et tenter de limiter l'impact de la diminution des recettes, en privilégiant la maîtrise de ses dépenses et en préservant sa capacité d'endettement avec un niveau d'emprunt contenu.

Ainsi, la Ville est contrainte, pour la préparation budgétaire 2022, d'intensifier encore ses efforts sur les dépenses réelles de fonctionnement, notamment pour l'ensemble des charges de gestion courante et des dotations et subventions communales. Il devra même être envisagé l'arrêt ou la limitation de certains services non obligatoires rendus aux administrés.

Il conviendra également, d'assurer l'équilibre des services délégués et budgets annexes par la révision des redevances pour couvrir le service rendu aux administrés, de renforcer autant que possible les conventions financières tant auprès de nos partenaires institutionnels habituels qu'auprès des d'autres financeurs publics ou privés, d'optimiser les modes de financement de notre emprunt par la possibilité de financements pluriannuels de la dette, et de trouver de nouvelles recettes notamment dans le cadre de l'occupation du domaine public ou l'optimisation du patrimoine communal.

Par ailleurs, la Ville souhaite de nouveau en 2022 accompagner la relance économique avec un programme d'investissement qui sera financé par un emprunt de près de 600 millions. Au-delà du montant alloué à l'investissement, la Ville s'attachera surtout à finaliser les opérations lancées et qui s'inscrivent dans le cadre de la finalisation du contrat d'agglomération 2017-2022, les investissements permettant de faire des économies de fonctionnement, ainsi que privilégier le taux de réalisation à minima de 80%. Elle souhaite également s'inscrire déjà dans la perspective d'un futur dispositif contractuel en proposant l'inscription de crédits d'études.

Ainsi, en 2021, la commune, malgré les efforts budgétaires et la politique de saine gestion menée depuis plusieurs années, ne dispose plus du tout de marges de manœuvre, compte tenu du contexte économique de la Nouvelle-Calédonie et des difficultés budgétaires de ses partenaires institutionnels.

Tels sont les éléments du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2022 portés à la connaissance du conseil municipal.

Dumbéa, le 10 janvier 2022.

Le Maire,
Georges Naturel